Image not found or type unknown

Vente de bien, surfa de terrain erronée

Par **MAJOREX**, le **25/12/2012** à **16:13**

Bonjour, j'ai fait l'acquisition d'une maison le 31/08/2011, devant notaire via agence immobilière; la surface du terrain était annoncée comme 582 m2 à la vente; la maison est de 150 m2 au sol; je viens de m'apercevoir que mon terrain (suite à prévision de travaux) est de 390 m2; vu la surface de la maison, cette différence n' a pas été flagrante depuis le jour de l'acquisition; de plus, nous avons fait confiance aux vendeur et négociateurs; dans l'acte notarial, il est stipulé que tout litige concernant les surfaces doit être signalé dans l'année; que puis-faire? merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés